

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-270

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise AXIONE Feuchy 69134 DARDILLY cedex, afin de garantir le bon déroulement des travaux d'infrastructure pour la fibre chemin du Haut Spoortho à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte à 30km/h et le stationnement sera interdit au droit des travaux chemin du Haut Spoortho, et ce, à partir du 24 octobre 2025 pour une durée de 90 jours.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par AXIONE.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par AXIONE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise AXIONE et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 8 octobre 2025

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 08/10/2025
Le Maire
David CALCOEN

